Quoi de neuf ?

Changements au barème des commissions et frais généraux

Prenez note que les changements suivants seront en vigueur à compter du 10 mars 2022 :

- Les cinq transactions sur actions, FNB ou options ne seront plus un critère d'exemption des frais d'administration annuels de 100 $. Toutes les autres conditions demeurent inchangées.
- Des frais de 9,95 $ s'appliqueront pour chaque titre transféré entre un compte en devise canadienne et un compte en devise américaine.
- Des frais de 150 $ s'appliqueront pour le dépôt d'un certificat physique ou électronique.
- Des frais de 150 $ s'appliqueront pour l'immatriculation et la livraison d'un certificat physique ou électronique.
- Des frais de 300 $ s'appliqueront pour le traitement accéléré de l'immatriculation et de la livraison d'un certificat physique ou électronique.

Consultez la section « **Frais de courtage et tarification › Frais généraux de courtage** » à **bncd.ca** pour connaître tous les détails.

BANQUE NATIONALE
COURTAGE DIRECT

© 2021 Banque Nationale du Canada. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.

32006-701 (2021/12)